

« LA JUSTICE DE PAIX EST EN DANGER ! »

Pour Katelyne Brys, juge de paix à Saint-Gilles, la justice de proximité est au bord de l'asphyxie, et les juges forment une espèce en voie de disparition. Mal comprise par le politique, et souvent trop coûteuse pour le justiciable, la justice de paix traverse une période difficile.

Katelyne Brys nous reçoit dans son petit bureau (« J'en ai un plus grand, mais je préfère celui-ci, plus proche de mes collaborateurs »), tapissé d'étagères soutenant vaillamment des centaines de dossiers : les conflits de voisinage côtoient les administrations des biens et des personnes, et les différends locatifs vivent avec les dettes en tous genres ; le tout soigneusement classé, étiqueté, rangé. « Si on n'est pas très organisé, et si on ne traite pas les dossiers rapidement, on est vite débordés », commente la juge.

Derrière elle, un petit chauffage au gaz tente en vintupérant de chasser l'humidité d'un timide printemps. On le sent à bout de souffle, contrairement à sa propriétaire, enthousiaste, volubile, qui parlerait volontiers de son métier pendant des heures...

Katelyne Brys a ce métier dans la peau. A 10 ans, la lecture de *Chien perdu sans collier*, de Gilbert Cesbron lui fait un choc. Et la gamine en fait le serment : elle vouera sa vie à « aider les plus faibles ». Après des études de droit – entre autres –, elle s'oriente vers la magistrature et devient juge de paix. Un boulot qu'elle adore, mais dont l'évolution a aussi le don de l'inquiéter. Rencontre entre passion et interrogations sur l'avenir.

Ensemble ! Quand nous avons préparé cette interview, vous m'avez confié que vous aviez un rythme de travail particulièrement soutenu...

Katelyne Brys : Oui, je travaille à peu près non-stop. Je travaille à mes dossiers jusque tard le soir, et à 7h je suis souvent de nouveau au travail. Cela fait peu d'heures de sommeil : à 54 ans, parfois, c'est un peu dur... Les mardi et mercredi je passe toute ma journée à la justice de paix, car il y a audience. Le vendredi, je suis sur le terrain, pour mes visites : dans les maisons de repos, ou au domicile des personnes âgées, handicapées, malades mentales, etc., pour lesquelles l'entourage demande une mise en observation ou une administration des biens et/ou des personnes. Je vais aussi visiter des logements, dans certains cas de contentieux locatifs. En cas de conflits de voisinage, pour mieux appréhender le contexte, rien ne vaut non plus la visite sur place. Les lundi et jeudi, j'essaie de rester chez moi, à la maison, pour écrire mes jugements.

Vous dormez peu et travaillez dur : vous devez être bien payée pour supporter ce sacrifice...

J'ai 54 ans, je travaille ici depuis vingt ans. J'estime avoir un revenu correct, prime de bilinguisme incluse. Je serais mal inspirée de me plaindre, moi qui reçois quotidiennement des personnes confrontées à l'extrême précarité. Cela dit, j'ai trois diplômes universitaires, dans trois langues différentes : le droit en néerlandais, une licence spéciale en management en

français, et un master en Business Administration (MBA) en anglais. Dans le privé, je gagnerais probablement davantage.

De tous les pouvoirs publics, il semble que celui de la justice est le plus mal loti.

Comment se fait-il que les juges de paix aient autant de travail ?

Cela s'explique par divers facteurs. Dans mon canton, par exemple, je suis la seule juriste : c'est donc à moi qu'incombent toutes les recherches juridiques pour étayer les dossiers, en plus de tout le reste.

Vous disposez pourtant de greffes, c'est-à-dire d'un secrétariat, non ?

Oui, des collaborateurs et des greffiers délégués travaillent avec moi. Mais je ne dispose d'aucun greffier qualifié. Je n'ai rien à leur reprocher ; ils font le job consciencieusement. J'ai aussi deux jeunes dames qui sont avec moi depuis des années, et qui bossent bien : elles ont fini par apprendre le métier sur le tas. Mais malgré leur expérience, elles n'ont pas réussi l'examen de greffier du Selor : c'est dire qu'il y a peut-être des choses à revoir. Elles ne peuvent donc pas être nommées. Elles bossent dur, et tout ça pour un salaire plutôt médiocre. Je sens bien qu'elles commencent à être démotivées, et je les comprends ! Pour pouvoir travailler convenablement, il me faudrait en permanence trois greffiers délégués. Quand je vais en visite, je dois toujours être accompagnée par un greffier : la loi l'impose. Aux audiences, pareil. Et un greffier doit être présent en permanence au greffe, pour recevoir le public et apposer sa signature sur les dossiers qui l'exigent. Avant, j'avais un greffier en chef, mais il a été détaché ailleurs, et il est impossible de le remplacer. Avec les congés annuels et les congés de maladie, je

⇒ me retrouve souvent avec trop peu de personnel. C'est parfois difficilement tenable...

On est loin de l'image du juge de paix un peu « notable » sur ses terres...

Notable ?! On en est vraiment loin. A des années-lumière ! Je n'ai jamais eu envie d'être une notable. Mais j'aimerais quand même pouvoir travailler de manière un peu plus confortable. La justice de paix se dégingue. Avant, on se battait pour devenir juge de paix ; juge de paix, pas « notable ». Maintenant, on n'en trouve plus assez, du moins à Bruxelles. En deux décennies, tout a changé. Ces cinq dernières années, le nombre des candidats qui ont tenté l'examen de magistrature aurait diminué de moitié. Et ceux qui ont réussi l'examen de magistrature doivent encore passer l'examen de bilinguisme, très poussé.

La justice de paix est-elle la seule à connaître cette situation ?

Non ! C'est toute la justice qui est la laissée-pour-compte de la politique gouvernementale, depuis des années. De tous les pouvoirs publics, de tous les départements ministériels, il semble que celui de la justice soit le plus mal loti. Dans d'autres ministères,

les juristes seraient beaucoup mieux payés que ceux qui officient au sein du SPF.

On suppose que tout cela a des répercussions sur les justiciables aussi...

Les greffes sont surchargés, du coup l'accueil laisse parfois à désirer. Et le justiciable se décourage...

Vous ne pensez jamais à changer de métier, d'environnement ?

Jamais ! J'aime trop le contact avec les gens. Je contribue, à ma petite échelle, à lutter contre l'exploitation des faibles par les puissants. J'offre une oreille attentive à ceux pour qui la vie est une succession de galères. Je protège les malades mentaux de personnes indécises. J'essaie d'offrir aux personnes âgées les garanties d'un entourage qui prendra soin d'eux et défendra leurs intérêts. Et j'aime bien, aussi, la créativité dont peut faire preuve un juge de paix, dans le cadre du respect du droit, évidemment. Même dans les affaires « simples », et dans le cas où je dois condamner le défendeur, souvent très vulnérable, celui-ci sort toujours de chez moi en ayant pu s'exprimer, en sachant qu'il a été compris (ce qui ne veut pas dire que je lui donne raison). Et il repart avec un jugement qu'il comprend. Il ne se dit pas que

QUAND L'ACCÈS AU LOGEMENT

Sébastien, Alberto, Amina, Farida : quatre vies, quatre galères, pour des raisons différentes et des conséquences à géométrie variable.

C'est le jour de l'audience publique à Saint-Gilles. On s'y faufile presque, tant l'immeuble, situé à l'ombre de l'église du Parvis, semble à l'étroit dans cette petite ruelle typiquement bruxelloise. Le bâtiment est décati, et la porte d'un bleu délavé aurait bien besoin d'un solide coup de pinceau. La salle d'audience est relativement calme : la grève surprise des conducteurs de trams a certainement empêché quelques justiciables de répondre à leur convocation.

Madame la juge, le visage orné de lunettes rondes et noires, et encadré par une lourde et longue chevelure tout aussi noire, siège aux côtés de sa greffière. Elle en impose. Pas loin d'elle, à côté du tribunal, un vieux radiateur au gaz souffle et craque, tentant vainement de chasser l'humidité ambiante. Et juste derrière elle, le mur tente désespérément de faire le beau en arborant un pathétique *Recht Mens*, raccourci involontaire de *Rechten van de Mensen* : Dieu sait où se trouvent les lettres qui se sont détachées, amputant, dans leur chute, aussi bien les « droits » que les « gens ».

La juge démarre : « Y a-t-il des personnes dans la salle qui sont au complet ? ». Moment de flottement dans l'assistance, on s'échange des regards vaguement interloqués : « Lesquels d'entre nous sont des gens « complets » ? », semble-t-on s'interroger. Ok, ça y est, on a compris : les personnes « complètes » sont celles

qui sont concernées par un dossier – demandeur et défendeur -, qui ont été convoquées à l'audience, et sont bien là.

Un appartement sinistré, un locataire en colère, une proprio de Lasne

La juge s'attaque donc à la première affaire. La première d'une série qui sera presque entièrement consacrée à des différends locatifs. « Les locataires qui ont des retards de paiements de loyers sont nombreux, nous avait expliqué la juge avant l'audience. Et les conséquences sont lourdes : être expulsé de son logement, ce n'est pas rien. Du coup, contrairement à d'autres affaires de factures impayées, les défendeurs (NDLR : c'est-à-dire les personnes citées en justice) viennent souvent à l'audience, pour tenter de trouver un arrangement. »

Une dame, la petite cinquantaine bien conservée, une bague à chaque doigt des deux mains, s'avance, ainsi qu'un jeune homme, une petite trentaine. Elle, c'est Monique, la propriétaire, domiciliée à Lasne, la commune la plus riche du Brabant wallon; lui, c'est Sébastien, le locataire. Une fois n'est pas coutume, c'est le locataire qui a introduit une requête contre sa proprio. Il a quitté l'appartement qu'il occupait depuis un an au dixième étage d'un immeuble saint-gillois, cassant

« les mots de la justice sont incompréhensibles ». Et ça, dans une démocratie, c'est essentiel.

Outre le dysfonctionnement que l'on pourrait qualifier d'« institutionnel », la justice de paix souffre-t-elle d'autres maux ?

Le mal principal qui la ronge, c'est le coût de l'accès à la justice. Les frais de procédure sont souvent trop élevés. Pour introduire une affaire, avant qu'il ne se passe quoi que ce soit, il faut déjà déboursier quelques dizaines d'euros. Ensuite, il faut savoir que les frais de justice sont toujours aux dépens de la partie « succombante », c'est-à-dire de celui au tort duquel est rendu le jugement. La plupart du temps, en cas de loyers non payés, de factures de gsm ou de gaz pas honorées, les faits sont clairs, et la personne qui n'a pas payé est condamnée à payer son créancier.



Et, par conséquent, les frais de procédure – d'au minimum 90 euros – sont à sa charge. Pour une facture initiale, mettons de 150 euros, la note après passage en justice se monte à plus de 400 euros, en ce compris les frais de citation. Comprenez-moi bien : il est normal de payer des frais de procédure : il faut que l'avocat auquel le demandeur fait le plus souvent appel (contrairement au défendeur) soit payé, et il faut que l'affaire soit traitée ici. Mais ce coût, pour le justiciable fragilisé et endetté, est rédhibitoire. Et quand un huissier entre dans la danse, alors les frais s'envolent. Et cela entretient la spirale de l'endettement alors que, le plus souvent, il y aurait moyen de trouver d'autres solutions. □

N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE

ainsi son bail. C'est, dit-il, qu'il y vivait un enfer depuis son emménagement. D'abord, des dégâts des eaux ont eu raison des carrelages de sa salle de bain. Ensuite, le chauffage a rendu l'âme. Puis, sa balustrade s'est fait la malle, lui interdisant l'accès à sa terrasse (on imagine : une terrasse non sécurisée au 10^e étage, il vaut mieux s'abstenir). Enfin, cerise sur le gâteau, l'ascenseur est tombé en panne plusieurs mois avant que Sébastien ne se décide à trouver refuge ailleurs (on imagine aussi : 190 marches à gravir plusieurs fois par jour, c'est bon pour la cardio, mais c'est moyennement pratique). Et, malgré tous les recommandés envoyés à la propriétaire, rien n'y a fait. Sébastien a donc envoyé un ultime courrier à sa propriétaire, l'informant du fait qu'il quitterait l'appartement quinze jours plus tard. Mais Monique ne l'entend pas de cette oreille : par recommandé elle aussi, elle a réclamé trois mois de loyer à son (ex-)locataire, pour rupture de bail. Du coup, Sébastien a décidé de porter l'affaire devant la justice. Photos et courriers à l'appui, il réclame 700 euros de réduction de charges comme indemnisation de toutes les nuisances qu'il a eu à subir, et 1.900 euros d'indemnités pour l'inconfort majeur provoqué par la panne d'ascenseur. « Je voulais juste partir de là, sans

faire d'histoire, car j'en avais ras-le-bol de tous ces problèmes. Mon médecin m'a conseillé de partir, car cela me minait le moral et me provoquait des douleurs dorsales. Et puis elle m'a envoyé cette lettre. Et là, franchement, j'ai vu rouge. »

« La terrasse, de toute façon, il n'y allait jamais. Et les carrelages tombés de la salle de bain, ça ne l'empêchait pas de se doucher. »

Après avoir tonné contre des justiciables bruyamment occupés à débattre de leur affaire dans la salle (« Madame, s'il vous plaît ! C'est très dérangeant ! On ne s'entend plus ici ! »), la juge s'arrête sur les photos et les lettres de Sébastien : elles semblent accréditer son histoire.

Elle se tourne alors vers Monique, qui bredouille une maigre défense : « Il exagère. C'est vrai que l'ascenseur est tombé souvent en panne, mais quand même pas pendant des mois. La terrasse, de toute façon, il n'y allait jamais. Les carrelages tombés de la salle de bain, ça ne l'empêchait pas de se doucher. »

